

CS CP

Constructions Paysagères

CERTIFICAT DE SPECIALISATION Formation Continue et Apprentissage



Site de Formation : Campus Fonlabour

www.tarn.educagri.fr/fpca



Objectifs de la formation

Le Certificat de Spécialisation « Construction Paysagère », de niveau 4, permet d'acquérir ou compléter ses compétences afin d'être capable de :



- Utiliser des documents contractuels d'un chantier et préparer la mise en œuvre des constructions du chantier
- Utiliser des engins mécanisés pour réaliser des travaux de terrassement
- Mettre en place des réseaux d'irrigation, de drainage, d'assainissement et des réseaux électriques sous contrôle.
- Réaliser des ouvrages maçonnés, des allées, mettre en place des bassins, poser des accessoires de jardin...



- Une équipe issue du milieu professionnel, qui apportent un niveau d'expertise sur la formation
- Un hall technique équipé de matériel performant pour l'aménagement paysager et la construction paysagère, afin de faciliter la gestion des chantiers
- La pratique s'effectue sur des chantiers d'envergure, entièrement consacrés à la construction paysagère, sur l'établissement au coeur d'un parc de 17 hectares et sur des structures extérieures partenaires.

Perspectives et débouchés

L'obtention du Certificat de Spécialisation Construction Paysagère" permet l'emploi sur un poste d'ouvrier d'une entreprise de travaux paysagers spécialisé en constructions paysagères. Il peut occuper un poste de chef d'équipe.

Modalités d'Inscription

- La formation s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux apprentis et aux salariés ou étudiants en poursuite d'études
- Pour les publics adultes :**
- Etre âgé de plus de 18 ans
 - Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou + dans le secteur des aménagements paysagers (brevet professionnel, bac professionnel, BTS ou BTA etc...)
 - Ou d'un BAC Technologique STAV
 - Ou de disposer d'un an ou 3 ans d'activité professionnelle à temps plein dans tout secteur ou secteur de l'aménagement paysager
- Pour les apprentis :**
- Entrée possible avec un diplôme listé ci-dessus et après signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.



COMPETENCES DEVELOPPEES

UC 1

Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères

- Opérationnaliser un projet de constructions paysagères
- Réaliser les travaux préalables aux constructions paysagères

SPS Interpréter un plan, définir une stratégie d'intervention, implanter l'ouvrage et réaliser les travaux de terrassement

UC 2

Réaliser les constructions paysagères avec liants

- Réaliser des revêtements de sols avec liants
- Réaliser des ouvrages en élévation avec liants

SPS Réalisation d'une construction paysagère avec liant, réalisée au sol et en élévation

UC 3

Réaliser des constructions paysagères non maçonnées

- Réaliser des ouvrages en pierres sèches ou dans des matériaux manufacturés sans liant
- Réaliser des ouvrages en bois

SPS Réalisation d'une construction paysagère sans liant et une construction en bois

Formation pour adultes : **600 h en centre** **420 h en entreprise** **35 h par semaine** **1020 h au total**
 Formation par apprentissage sur 1 an : **12 semaines au centre de formation (420h)** **5 semaines de congés payés**

MODALITES D'EVALUATION

Les épreuves sont organisées tout au long de la formation, en situation professionnelle ou sous forme de contrôle en cours de formation. L'apprenti doit valider toutes les épreuves de toutes les unités capitalisables (UC) pour avoir le CS CP. L'apprenti dispose de deux tentatives pour obtenir chaque épreuve. Si le CS CP est non obtenu en fin de formation, les UC acquises restent valables 5 ans en vue d'une validation ultérieure du diplôme.

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences séparément.

Possibilité d'adaptation du parcours de formation et de l'évaluation après un positionnement par le Centre en début de formation.

TARIFS

A partir de 6 160 € net de taxe. Ce prix est donné à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou des partenaires. Formation financée et rémunérée par la Région Occitanie. Pour l'apprentissage, les tarifs sont soumis aux barèmes officiels des financeurs.

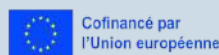


***Certificateur** : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
 Formation, de Niveau 4

Date de la Certification : 31/12/2020

Contact et lieu de formation

CFAAH CFPPA du Tarn - Campus Fonlabour
 Route de Toulouse 81000 Albi
 Tél. : 05 63 38 07 46
 Mail : inscriptions.fpca81@educagri.fr



L'EPL du Tarn répond aux exigences d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.



**FONLABOUR
 FLAMARENS**
 CAMPUS DES POSSIBLES